

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES COLLECTÉES DANS LE CADRE DE LA CANDIDATURE

Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et Loi française 78-17 du 6 janvier 1978

1. Utilisation des données personnelles

- A. Les données personnelles collectées auprès des candidats notamment via la fiche candidature se trouvant pages 1 et 2 ont pour objet l'examen de leur candidature en tant que franchisé MisterChrono. Plus précisément, les finalités sont les suivantes :
- Vérifier l'adéquation du profil du candidat ;
 - Prendre contact avec les candidats dans le cadre de la présente candidature ou à l'avenir si un autre projet venait à se présenter ;
 - Vérifier, identifier et authentifier des données transmises par les candidats ;
 - Prévenir, détecter et gérer des incidents de sécurité ;
 - Gérer des éventuels litiges avec les candidats.
- B. Des données personnelles seront également collectées dans le cadre d'un projet d'ouverture, avant la signature éventuelle d'un contrat de franchise par un candidat. Les finalités sont les suivantes :
- Aider le candidat à constituer son dossier bancaire ;
 - Evaluer la fiabilité du projet d'implantation du candidat ;
 - Identifier les personnes liées à la future société franchisée ;
 - S'assurer de la disponibilité des fonds du franchisé ;
 - Conclure le contrat de franchise ;
 - Gérer des éventuels litiges.
- C. Jeff de Bruges collecte par ailleurs des données personnelles auprès de ses franchisés pour les finalités suivantes :
- Exécuter le contrat de franchise ;
 - Assister les franchisés dans le cadre de leur activité ;
 - Gérer des éventuels litiges ;

Ces traitements de données personnelles sont nécessaires à l'exécution des mesures précontractuelles prises à la demande du candidat puis à l'exécution de l'éventuel contrat de franchise auquel le candidat pourrait être partie. Il est impératif de communiquer à la société MisterChrono l'intégralité des données personnelles sollicitées dans le cadre de la procédure de candidature, à défaut de quoi la candidature au réseau de franchise MisterChrono ne pourra pas être étudiée. Par ailleurs, les franchisés s'engagent à communiquer les données personnelles nécessaires à la bonne exécution du contrat, à défaut de quoi MisterChrono serait dans l'incapacité de répondre à une demande d'assistance au franchisé dans le cadre d'un projet d'ouverture, et corrélativement de conclure un contrat de franchise. Le responsable de traitement est la Société MisterChrono SARL, dont le Siège Social est, 13 Rue Amelot, 75011 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés de Paris sous le numéro 514 025 303.

2. Destinataires des données personnelles

Les destinataires des données personnelles peuvent être :

- des établissements bancaires ;
- des prestataires intervenant dans le cadre de la constitution du dossier de franchise ;

- des prestataires juridiques, comptables, notaires ou autres ;
- des fournisseurs ;
- des sous-traitants notamment informatiques (hébergeur, mainteneur, etc.) ou transporteurs ;
- des services internes de Jeff de Bruges (atelier, service commercial, comptabilité...).

Si la loi l'exige, la Société MisterChrono peut communiquer les données personnelles collectées à des tiers autorisés, notamment pour donner suite aux réclamations présentées contre la Société MisterChrono et/ou se conformer aux procédures administratives et judiciaires. Les destinataires des données disposent d'un accès limité aux données personnelles, nécessaire à l'exécution de leurs prestations, et ont une obligation contractuelle de les utiliser conformément avec la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

3. Sécurité et confidentialité

La Société MisterChrono met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, notamment pour les fiches candidatures transmises via Internet, il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et que la Société MisterChrono ne peut garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur Internet.

4. Durée de conservation des données

Dans l'hypothèse où un candidat serait retenu et deviendrait franchisé MisterChrono, les données personnelles collectées seront conservées durant l'exécution du contrat de franchise augmentée de 10 années, notamment afin de permettre à MisterChrono de respecter ses obligations comptables, fiscales, et faire valoir ses droits en justice. Dans l'hypothèse où un candidat ne serait pas retenu par la Société MisterChrono ou renoncerait à son projet, les données personnelles collectées dans le cadre de sa candidature seront conservées durant 3 ans.

5. Mise en œuvre des droits des personnes concernées

En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, les personnes concernées peuvent exercer leurs droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité, et droit de définir des directives relatives au sort de leurs données après leur mort en écrivant à l'une des adresses suivantes :

- Adresse électronique : contact@misterchrono.com ;
- Adresse postale : MisterChrono, 13 Rue Amelot, 75011 Paris, France

Dans ces cas, avant la mise en œuvre de ces droits, la Société MisterChrono demandera une preuve de l'identité de la personne concernée afin d'en vérifier l'exactitude. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, les personnes concernées ont le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.